

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 26 avril 2018

<u>Présidence :</u>	M. Sébastien Deriaz
<u>Présents :</u>	7 municipaux
<u>Excusés :</u>	Mmes Eismann Billet Juliane, Helfer Nicole, Jaccard Gaspard Laetitia, Jacot Coralie, Javet Françoise et MM Ashdown Ian, Brocard Didier, Hediger Jean-Marc, Meyer Pierre-Alain, Payot Jonathan, Perret Anthony, Perrin Nicolas, Rangel Becerra Carlos, Reymond Olivier

Le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2 corrections sont à apporter en bas de page 7 : Mme Miaz en tant que membre (mot manquant) et le prénom Frédérique et non pas Frérédique.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
4. Aménagement de places de parc secteur Bellerive-Poissine (préavis n° 603/18). Rapport de la commission
5. Transformation des locaux de la rue des Remparts 6 (préavis n° 605/18). Rapport de la commission.
6. Travaux de sécurisation et de renaturation du cours de la Brinaz, participation de la Commune de Grandson (préavis n° 606/18). Nomination de la commission.
7. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil communal.

M. le Président n'a pas de communication.

2. Communications de la Municipalité.

Mme Nathalie Gigandet indique qu'un centre aéré sera organisé pendant 2 semaines à la buvette du foot. Ce centre aéré est soutenu par la Municipalité et l'organisation se fait avec les clubs sportifs et les sociétés locales. Elles accueilleront 2 fois 20 enfants avec un tarif à la journée de CHF 40.- dégressif et un forfait à la semaine de CHF 150.-.

Les travaux de réaménagement de la plate-bande du port débuteront le 30 avril pour une durée de 15 jours.

L'association Village solidaire pour les 55 et plus fonctionne bien. Les actions organisées, bien que discrètes, fonctionnent bien, et la Municipalité tient à les remercier pour la solidarité créée entre les générations. Mme Gigandet demande à ce que l'on parle de cette association afin de la faire connaître.

La route d'accès à la Grandsonnaz dessus et dessous est maintenant dégagée et l'ouverture de la buvette aura lieu ce weekend.

M. Francesco di Franco indique que les 3 places de parc devant l'Hôtel de Ville sont passées en zone blanche à 30 minutes au lieu de zone bleue afin d'avoir un tournus plus important. En bas du Grandsonnet, 2 places sont maintenant réservées du fait du plus grand nombre de collaborateurs et des séances de service permettant ainsi de parquer les véhicules communaux.

M. Antonio Vialatte rappelle la démarche consultative du 16 avril au 14 mai et encourage tout le monde à remplir ce formulaire en dehors de toute pression partisane afin d'avoir un panel des plus représentatif pour les futurs développements de la commune de Grandson.

Mme Christine Leu-Métille indique que la mise en route de la nouvelle STAP des Pins a eu lieu sans problème le 20.03.2018. Le goudronnage de la route en direction du camping des pins aura lieu le 27.04.2018.

L'AIERG a tenu son assemblée générale le 20 mars et a accepté un préavis pour le sondage préventif du prochain tronçon afin d'éviter les inconvénients rencontrés.

M. le Syndic indique que suite au dernier conseil communal et selon la résolution, un courrier a été adressé au Conseil d'Etat, un autre au comité de l'UCV et une intervention a eu lieu auprès de l'association des Syndics afin qu'ils soutiennent la démarche de Grandson. Mme Schelker a déposé une intervention au Grand Conseil qui a été soutenue.

Lors de la présentation des comptes, M. Broulis a fait part de l'intention du Canton de provisionner 8 millions pour « Accroître la participation de l'Etat aux chantiers patrimoniaux et archéologiques ». Cette annonce a été relayée par les radios et télévisions.

La réponse de l'UCV a été reçue aujourd'hui et M. le Syndic se réjouit de constater la participation du Canton. La Municipalité a appris par la presse que les découvertes faites à la STAP ont été présentées au niveau du canton. C'est un beau retour pour la notoriété, mais il faut souligner que, pour le moment, ce n'est que grâce au financement communal.

3. Communications des représentants des associations intercommunales.

Aucune communication, la parole n'est pas demandée.

4. Aménagement de places de parc secteur Bellerive-Poissine (préavis n° 603/18). Rapport de la commission

Rapporteur: M. Jacques-André Helfer (voir annexes).

Mme Judith Bardet indique qu'au travers du préavis 603, la Municipalité demande au Conseil communal de l'autoriser à entreprendre des travaux d'aménagements et d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 395'000.- dans le but, d'une part, d'améliorer la sécurité des piétons et encourager la mobilité douce par l'installation de bornes rétractables ; et d'autre part d'encourager l'utilisation de voitures privées par la création de 60 places de parc qui vont inévitablement engendrer une augmentation du trafic motorisé et cette fois-ci péjorer la sécurité des promeneurs et des cyclistes. Elle se demande si ce n'est pas contradictoire.

Elle est un peu perplexe face à ces 2 positions opposées et n'adhère pas à l'installation de places de parc. Faute de statistiques ou de sondages locaux, il est difficile de juger de la réelle nécessité de la création de 60 places supplémentaires sur le territoire communal mais est convaincue que leur emplacement ne devrait pas se situer au bord du lac le long d'un cheminement voué à la mobilité douce. Mme Bardet rappelle que les itinéraires cyclistes N° 22, 50 et 476 transitent par ce tronçon, de même que les itinéraires de tourisme pédestre suisse. Mme Bardet refusera donc le préavis 603 tel que présenté.

M. Hervé Cornaz indique que l'accessibilité à ces places de parc n'est pas idéale, via ce petit passage sous-voie étroit, et ne comprend pas la volonté d'amener plus de circulation dans un endroit dédié à la mobilité douce.

Concernant la borne rétractable, M. Cornaz rejoint Mme Bardet, il s'agit de moyens d'interdiction de passer qui sont coûteux, nécessitant un raccordement électrique, la mise en place de télécommandes et d'autorisations, ainsi qu'un certain entretien. Dès lors, il se demande si un simple panneau « riverains autorisés » ne serait pas suffisant, pour autant qu'il soit mieux fait respecter que celui qui se trouve entre Grandson et Champagne. La borne rétractable semble plus dédiée aux villes pour éviter des voitures béliers qu'au chemin de Bellerive ou un simple panneau pourrait faire l'affaire et serait autrement moins onéreux, raison pour laquelle M. Cornaz va refuser ce préavis.

M. Denis Villars indique avoir un tout autre avis. Cela fait environ 7 ans qu'il est responsable des parkings lors de manifestations. Malgré les avis envoyés aux riverains longtemps à l'avance, les réclamations pleuvent systématiquement, aussi bien par écrit qu'aux bénévoles qui s'occupent de ces parkings. Ceci peut aussi éviter des parages sauvages qui sont autrement plus dangereux. Le parking actuel du château, situé en contrebas, est dans un piètre état et avec 60'000 visiteurs annuels, bon nombre viennent avec leur propre véhicule. En organisant des événements, la police cantonale demande la fourniture d'un dossier stipulant des parkings bien déterminés et bien sécurisés.

M. Hervé Cornaz rebondit sur les propos de M. Villars et indique que, bien que situé sur un terrain privé, le parking du château pourrait être mieux aménagé afin d'être mieux rentabilisé en terme de place et dont les premiers bénéficiaires seraient évidemment les visiteurs du château. Dès lors, plutôt que l'investissement de presque CHF 400'000.-, on pourrait imaginer une donation que la commune ferait de CHF 50'000.- par année au château afin d'améliorer les places de parc, ce qui présenterait de nombreux avantages : plus de passage sous la voie ferrée, plus de places de parcs pour les visiteurs du château libérant ainsi des places lors des 3 ou 4 manifestations annuelles à Grandson, et on évite ainsi d'amener les voitures sur la zone cycliste.

M. Jacques-André Helfer aimerait rebondir sur la remarque de M. Cornaz concernant les bornes rétractables : un panneau revient évidemment moins cher, mais pour faire respecter ce panneau, il faudrait engager 2 ASP, et dès lors, le calcul est rapidement fait.

M. Denis Villars ajoute que lors de la fête médiévale, le parking du château est réservé aux artisans qui viennent souvent de l'étranger et avec des camionnettes, ce qui fait qu'aucune place ne serait libérée durant cette manifestation.

M. le Syndic répond qu'un panneau serait effectivement la solution la plus simple et la plus économique, mais pas efficace. Des barrières mobiles ont été mises en place avec un cadenas dont les clefs ont été distribuées à chaque bordier, mais il arrivait une fois sur 3 que les barrières restent ouvertes, ce qui revenait à ne rien faire. Le portail est ensuite resté ouvert, espérant que la situation se serait assagie. Autant dire que ce ne fut pas le cas. Cela fait maintenant 6 ou 7 ans que l'on retarde la pose de ces bornes, mais M. le Syndic assure que c'est la seule solution mobile. Les seuls détenteurs de télécommande seront ainsi les bordiers, les services communaux et les services d'urgences. Les autres resteront ainsi à l'extérieur de ce périmètre et ne transiteront plus. Concernant les places de parc du château, n'oublions pas que c'est une zone historique, ce qui ne permet pas d'augmenter le nombre de places de parc à disposition. Il faut rappeler que la maison Cand-Landi a détruit temporairement son hangar pour permettre d'avoir quelques places additionnelles. Pour rappel, le conseil communal a accepté le plan de quartier Bellerive et dès qu'il entrera en fonction, cette surface sera construite.

Dans le cadre de l'interpellation faite par M. Helfer, il a été demandé d'étudier la zone depuis le château – Bellerive jusqu'à la Poissine et cette étude a été faite. Le préavis vous propose une solution pour régler la première partie de la problématique, soit Bellerive jusqu'à Corcelette, les 2 autres secteurs étant en cours de discussion soit avec le propriétaire du camping de Corcelettes, soit via le PPA de la Poissine. Ceci est prévu pour régler les problèmes de parcage principalement en cas de manifestation au château ou à la Salle des Quais.

M. Antonio Vialatte indique que les places de parc du château sont intégrées dans le plan de quartier « Vieille ville » et que le problème a déjà été soumis au service des monuments et sites. Le maintien des places actuelles a abouti mais pas leur extension. Les monuments et sites ne sont jamais entrés en matière sur ce point.

M. Raoul Payot pense qu'il est naïf de croire que l'on va régler un problème de parcage lors de manifestations avec un parking excentré et que le parcage sauvage restera la pratique courante.

M. Francesco di Franco indique que lors de manifestations, les voitures sont parquées sur la route de Neuchâtel et les gens s'y parquent sans problème aussi excentré que cela soit.

Quant à la proposition du préavis de passer cette zone en mixte, soit 20km/h, cela ne doit poser aucun problème. Cette zone restera toutefois à 30km/h après les travaux et nécessitera un an de procédure et une autorisation du Canton, avec des aménagements à réaliser. Donc dans tous les cas, il y aura au moins 1 an de 30km/h en phase test.

M. Denis Villars indique, par expérience une fois de plus, que lorsque le parking du Repuis ou de Borné-Nau est indiqué aux visiteurs, ils reviennent en direction du centre-ville pour se parquer aussi près que possible.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 603/18 relatif à l'aménagement de places de parc secteur Bellerive-Poissine, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

<u>Article premier :</u>	d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement tels que décrits dans le préavis municipal n° 603/18
<u>Article 2 :</u>	d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 395'000.- ; le compte no 9141.29 a été ouvert au bilan à cet effet.
<u>Article 3 :</u>	de financer ce montant pas la trésorerie courante.
<u>Article 4 :</u>	d'amortir cet investissement par les comptes des routes n° 430.331, des espaces verts n° 440.331 et de la sécurité n° 610.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Vote: accepté à la majorité

5. Transformation des locaux de la rue des Remparts 6 (préavis n° 605/18). Rapport de la commission.

Rapporteur: M. René-Pierre Deriaz (voir annexes).

Mme Evelyne Perrinjaquet indique que la Municipalité est tout à fait consciente des difficultés techniques et du respect des délais nécessaires à la transformation. Elle assure que tout sera mis en œuvre pour maîtriser ces difficultés et répondre au mieux aux nécessités du projet.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 605/18 relatif à la transformation des locaux de la rue des Remparts 6, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation, tels que décrits dans le préavis.
- Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 400'000.- TTC. Le compte n° 9143.10 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article 4 : d'amortir cet investissement net, par le compte n° 3511.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Vote : accepté à l'unanimité

Mme Evelyne Perrinjaquet remercie le conseil communal pour son vote. Les premières soumissions étant rentrées, les travaux pourront commencer au mois de mai.

6. Travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz, participation de la commune de Grandson (préavis n° 606/18). Nomination de la commission.

<u>5 membres</u>	<u>3 suppléants</u>
Nicolas Perrin	Evelyne Perrin
Delani Décoppet	
Carole Schelker	Jean Périllard
Natacha Zari Stucki	
Pierre André Genier	Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil. Délégué municipal : M. Antonio Vialatte

M. Antonio Vialatte indique que ce préavis est pour la part obligatoire des travaux. L'ECR a prévu un budget d'environ CHF 12 mio essentiellement financé par la Confédération et le Canton. Selon la loi, 5% revient aux communes territoriales, soit Montagny et Grandson, ce qui correspond à une participation de 2,5% et qui représenterait environ CHF 300'000.- à la charge de la commune de Grandson.

7. Propositions individuelles.

M. René-Pierre Deriaz demande si la Municipalité a eu des nouvelles concernant la future SA de l'infrastructure sportive de Borné-Nau, comme par exemple y a-t'il déjà des communes de l'ACRG qui auraient signé un accord d'adhésion, et si assez de communes sont d'accord, quand aura lieu la constitution de la société anonyme. Si les communes ont été contactées, quelles sont les réactions quand à une majorité grandsonnoise au conseil d'administration ?

M. le Syndic indique que la commission en est à la version finale des statuts avec une commission de 5 Syndics des communes environnantes. 3 partent sur le business plan et 2 sur les statuts à finaliser. Les Syndics et délégués des communes ont été rencontrés au mois de janvier de cette année pour aborder cette problématique. Fin avril début mai, une formule générale finale de statuts devrait être disponible, avec un préavis type à adresser aux conseils généraux et communaux de l'ASIGE qui seront amenés à se prononcer pour avoir une adhésion et l'accord de leur conseil à l'achat des actions prévues pour chacune des communes au prorata du nombre d'habitants. Il n'y a pas de majorité grandsonnoise à ce conseil d'administration qui sera composé de 7 et 9 membres issus des communes, dont 2 viendront de Grandson.

Mme Evelyne Perrin souhaite réagir à la problématique des parkings lors de manifestations, et aimerait que les organisateurs insistent plus sur le fait que les transports publics arrivent et partent de Grandson toutes les 15mn y compris le dimanche et déplore que l'on ne voie jamais de la publicité à ce propos.

M. Denis Villars indique être surpris que les utilisateurs de la déchetterie laissent tourner leur moteur. Tout comme il y a 10 ans, M. Villars aimerait que des panneaux signalent l'arrêt du moteur et que le personnel de la déchetterie veille à faire éteindre les moteurs.

M. Dominique Willer prend note de la remarque, bien qu'ayant jamais constaté cette problématique. Les panneaux ne sont absolument pas efficaces, mais la demande sera faite au responsable de la déchetterie d'être attentif à cette problématique.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h07.

Le Président:



Sébastien Deriaz



La Secrétaire:



Nathalie Cattin Rich

Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 603/18 : Aménagement de places de parc secteur Bellerive- Poissine.

La commission, composée de Mesdames Evelyne Perrin, Chantal Bovay et Messieurs Michel Cavalière, Jacques-André Helfer, s'est réunie à l'Hotel-de-Ville de Grandson le lundi 16 avril 2018. Malheureusement, Monsieur Jean Périllard, qui était à l'étranger, n'a pas pu participer à la séance. Son suppléant s'étant déjà annoncé indisponible pour la date retenue, la commission a siégé avec quatre membres.

La commission tient à remercier M. Francesco Di Franco, Municipal pour sa disponibilité et pour les réponses apportées aux questions de la commission.

Le préavis d'aménagement de places de parc secteur Bellerive-Poissine fait suite à une interpellation déposée en 2014. La Municipalité y avait répondu à deux reprises, soit le 30 avril 2014 et le 17 juin 2015.

Cette étude d'aménagement de places de parc entre les secteurs Bellerive et Poissine a été divisée en plusieurs projets en raison de futurs travaux sur le secteur allant du Camping de Corcelettes à la Poissine. Dans le présent préavis, la Municipalité a porté son étude uniquement sur le secteur du chemin de Bellerive.

Le titre du préavis reste toutefois « Bellerive-Poissine », car l'interpellation qui est à l'origine de ce projet demandait une étude sur le secteur entier.

Pour remédier à la problématique du manque de places de parc, lors de manifestations importantes, la Municipalité a étudié la possibilité de créer des places de parc sur le secteur du chemin de Bellerive.

Ces aménagements seront complétés par la pose de bornes rétractables aux 2 extrémités du chemin Sous-Repuis, évitant ainsi tout trafic de transit sur cet axe.

Ces aménagements contribueront à réguler le trafic lors de manifestations, à interdire le transit de véhicules au chemin Sous-Repuis et ainsi à sécuriser les promeneurs tout en permettant l'accès aux habitants du chemin de Sous-Repuis et aux services communaux et d'urgences.

La commission formule deux souhaits :

- Qu'un emplacement pour le stationnement des cycles soit aménagé en dehors des places prévues pour les deux roues. Car trop souvent ces places pour 2 roues sont occupées par des motos et n'offrent plus de places pour les cycles. Donc une solution par la pose d'un support vertical ou similaire pourrait très bien délimiter cette zone.
- Que la zone allant du début du chemin de Bellerive jusqu'au Camping de Corcelettes soit mise en zone de rencontre, à savoir légalisée à 20 km/h.

Après discussion sur ces points et étude approfondie des plans, la commission espère que la Municipalité considérera toutes les solutions proposées par la commission.

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose donc d'accepter ce préavis, mais invite la Municipalité à tenir compte des remarques émises.

Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement tels que décrits dans le préavis municipal N° 603/18 ;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 395'000.- ; le compte N° 9141.29 a été ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement par les comptes des routes N° 430.331, des espaces verts N° 440.331 et de la sécurité N° 610.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Les membres de la commission :

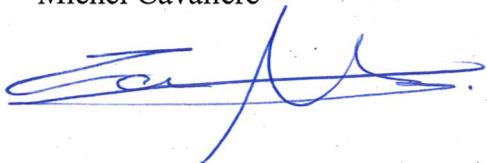


Evelyne Perrin



Chantal Bovay

Michel Cavalière



Jacques-André Helfer, rapporteur

Grandson, le 16 avril 2018

Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 605/18 relatif à la transformation des locaux de la rue des Remparts 6

La commission, composée de Madame Laetitia Jaccard Gaspar et de Messieurs Pierre-André Genier, Pierre-Alain Meyer, Carlos Rangel Becerra et René-Pierre Deriaz, rapporteur, s'est réunie le jeudi 22 mars 2018 à 19h30 en présence de Madame Evelyne Perrinjaquet, déléguée municipale.

Nous avons d'abord visité les locaux actuels dévolus à l'accueil préscolaire « le Papayou », puis les locaux du rez-de-chaussée laissés libres suite au départ du CMS, en compagnie de Mme Veronica Stucky, directrice de la FAdEGE, et de M. Olivier Guilloud, chef du service bâtiments. Nous remercions ces 2 personnes pour leurs commentaires en cours de visite, leur compétence et leurs réponses à nos questions.

Le système de chauffage par radiateurs dans les locaux du premier étage date de l'utilisation des lieux par une entreprise ; certains locaux sont munis de nombreux radiateurs protégés par des caissons ajourés, incompatibles avec l'affectation des lieux et qui « mangent » de l'espace, et d'autres locaux sont dotés de peu de moyens de chauffage ! Un chauffage par le sol est prévu ; il est d'ailleurs fortement recommandé pour les locaux utilisés par les petits enfants. Les adaptations envisagées d'accès aux toilettes et de points d'eau aux bons endroits sont nécessaires et évidentes. Le respect des normes ECA concernant les sorties de secours est obligatoire si l'on veut continuer d'exploiter la garderie ; il est donc nécessaire de construire des voies d'évacuation extérieures. Les sols des locaux dédiés aux enfants, actuellement en parquet collé ou en revêtement synthétique, sont usés et difficiles à entretenir ; leur utilisation (avec joints) est maintenant prohibée. Les interrupteurs et prises électriques doivent être déplacés près des entrées actuelles des différentes zones. L'OAJE préconise un mur de séparation entre les 2 espaces de vie « trotteurs » et « nurserie », ce qui figerait cette configuration à long terme. Ce n'est pas souhaitable au vu de l'évolution probable de l'accueil à cet étage. La commission préconise, comme suggéré lors de la visite, une séparation efficace mais amovible si nécessaire, sous forme d'espaces de rangements et de jeux de part et d'autre.

Les locaux du rez-de-chaussée, quant à eux, sont en bon état et disposent déjà d'un chauffage par le sol. Par contre, les aménagements et séparations de locaux construits pour le CMS ou au début de l'activité de la garderie mais qui ne sont plus utiles pour l'accueil de jour doivent être démolis. Les WC et points d'eau seront adaptés, et une entrée directe comprenant des vestiaires sera créée depuis le hall d'entrée. Les locaux à usage de bureaux et de salle de réunion et de pause, exigés par l'OAJE, sont disponibles sans modification.

Les vastes locaux du sous-sol, partiellement occupés par du matériel dévolu aux enfants gardés, pourront accueillir tout le stock nécessaire aux activités de la FAdEGE.

La séance de la commission s'est poursuivie à la salle de justice de l'Hôtel de Ville, en présence de Madame la Conseillère municipale, que nous remercions pour son préavis particulièrement détaillé et bien étayé, sa disponibilité, ainsi que pour ses compléments d'information.

La réflexion globale au sujet des locaux « le Papayou » et le « P'tit Passage » est appréciée par la commission. Le départ du CMS, à l'étroit dans ses locaux, l'échéance du bail à loyer des locaux du « P'tit Passage », la nécessité de disposer de plus d'espace pour l'accueil de jour des enfants et ses services ont conduit à ce projet de transformation qui nous apparaît comme raisonnable et bien pensé sur le long terme. Les contraintes liées aux exigences de l'ECA et de l'OAJE quant à la mise en conformité des locaux sont respectées. La mise à l'enquête des travaux, liée particulièrement à l'impact sur le voisinage des voies de secours extérieures, est une solution appréciée par les membres de la commission.

Quelques réponses à nos questions et remarques valent la peine d'être citées : l'étanchéité du toit plat a été refaite il y a quelques années ; des panneaux indiquant les sorties de secours, ainsi que des extincteurs à ajouter justifient les CHF 5000.- portés au devis sous la rubrique « protection incendie » ; le chauffage au sol prévu au 1^{er} étage nécessitera sans doute des adaptations de hauteur de divers escaliers et portes. Le financement de ces derniers travaux pourra être assumé si nécessaire par la rubrique « divers, imprévus et réserve ».

Les plus gros problèmes à résoudre sont le déménagement, voire le déplacement de la garderie pendant la durée des travaux, ainsi que le respect des délais pour ceux-ci. L'organisation du déménagement est déjà pensée, en collaboration avec les parents et les responsables d'autres locaux de la FAdEGE ou scolaires. Madame Stucky, directrice de la FAdEGE, s'est engagée, avec son personnel, à organiser la transition sur la période à disposition, entre l'attribution des mandats et la rentrée d'août. Pour ce qui est des délais, les entreprises qui soumissionneront les travaux des différentes étapes devront respecter les clauses concernant les délais d'exécution exigés par la commune. La commission, consciente de l'envergure des travaux à venir et des délais serrés, suggère de rallonger la période de déplacement des enfants dans d'autres lieux jusqu'à l'ouverture définitive des locaux rénovés. On évitera ainsi de mauvaises surprises pour les parents et pour les équipes d'encadrement.

En ayant connaissance des études préalables et des réserves devisées, la commission espère que le crédit d'investissement ne sera pas dépassé. Elle attire l'attention de la Municipalité sur le changement de mode de chauffage du premier étage, changement qui pourrait réserver des surprises quant à la chappe supposée exister et/ou à l'épaisseur d'une nouvelle chape recouvrant les tuyaux de chauffage par le sol. Le risque existe de devoir changer des portes et leur cadre, ce qui augmenterait les dépenses de maçonnerie et de menuiserie. Le temps de séchage d'une nouvelle chape doit aussi être pris en compte dans les délais.

Nous remercions les différents intervenants externes à notre commission pour l'excellente préparation du dossier et des plans, et c'est à l'unanimité des membres de la commission que nous demandons au conseil communal de Grandson de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation, tels que détaillés dans le préavis ;

Article 2 : **d'accorder** un crédit d'investissement de CHF 400'000.- TTC. Le compte n° 9143.10 est ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement net, par le compte n° 3511.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Grandson, le 22 mars 2018.

Les membres de la commission :



Laetitia Jaccard Gaspar



Pierre-André Genier

Pierre-Alain Meyer

Carlos Rangel Becerra



René-Pierre Deriaz, rapporteur